



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/471**

Le 14 mai 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- Adoption d'une nouvelle Recommandation et d'une Recommandation révisée par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)
- Suppression de 8 Recommandations

Services par satellite

Dans la Circulaire administrative CAR/266 datée du 18 novembre 2008, un projet de nouvelle Recommandation et un projet de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de 8 Recommandations.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 18 février 2009, pour la Recommandation UIT-R S.1844, mais le projet de révision de la Recommandation UIT-R S.465-5 n'a pas été adopté et sera renvoyé au Groupe de travail 4A pour un nouvel examen.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire le titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué. La liste des Recommandations supprimées est reproduite dans l'Annexe 2.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R S.1844

Doc. 4/49(Rév.1)

**Diagramme de gain de référence de polarisation croisée pour
des microstations utilisant une polarisation rectiligne dans la
gamme de fréquences comprise entre 2 et 31 GHz**

Annexe 2

Liste des Recommandations supprimées

Recommandation UIT-R	Titre	Document justifiant la suppression
BO.1503-1	Description fonctionnelle à utiliser pour le développement d'outils logiciels destinés à déterminer la conformité des réseaux à satellites non géostationnaires du service fixe par satellite aux limites spécifiées dans l'Article 22 du Règlement des radiocommunications	4/65
BO.1505	Procédure de coordination pour les assignations du service d'exploitation spatiale dans les bandes de garde des Plans des Appendices S30 et S30A du Règlement des radiocommunications	4/65
M.547	Objectifs de bruit dans le circuit fictif de référence pour les systèmes du service mobile maritime par satellite	4/65
M.548	Caractéristiques globales de transmission des circuits téléphoniques dans le service mobile maritime par satellite	4/65
M.549-1	Equivalent de référence de l'effet local du combiné utilisé à bord d'un navire dans le service mobile maritime par satellite et dans les systèmes radiotéléphoniques automatiques sur ondes métriques/décimétriques du service mobile maritime	4/65
M.550-1	Utilisation de supprimeurs d'écho dans le service mobile maritime par satellite	4/65
M.552	Objectifs de qualité des transmissions télégraphiques arithmiques à 50 bauds dans le service mobile maritime par satellite	4/65
M.553	Conditions à remplir par les équipements de jonction pour les transmissions télégraphiques arithmiques à 50 bauds dans le service mobile maritime par satellite	4/65